



Séance d'information sur les IN phyto.

Votation du 13 juin 2021

Deux textes sont soumis à la population

- L'initiative pour une **Eau potable propre et une alimentation saine**

**Nous subventionnons
la contamination de
notre eau potable!**

Changeons cela le 13 juin 2021

- L'initiative pour une **Suisse libre de pesticides de synthèse**
(Future 3)



Que disent ces deux initiatives ?

A. Eau potable propre et une alimentation saine

Modification de l'article 104 de la constitution.

§ Economie, Agriculture

¹ La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement:

a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population **en denrées alimentaires saines et en eau potable propre;**

³ Elle conçoit les mesures de sorte que l'agriculture réponde à ses multiples fonctions. Ses compétences et ses tâches sont notamment les suivantes:

a. elle complète le revenu paysan par des paiements directs aux fins de rémunérer équitablement les prestations fournies, à condition que l'exploitant apporte la preuve qu'il satisfait à des exigences de caractère écologique, **qui comprennent la préservation de la biodiversité, une production sans pesticides et des effectifs d'animaux pouvant être nourris avec le fourrage produit dans l'exploitation;**

Que disent ces deux initiatives ?

e. elle peut encourager la recherche, la vulgarisation et la formation agricoles et octroyer des aides à l'investissement, **pour autant que ces mesures soutiennent l'agriculture eu égard aux let. a et g et à l'al. 1;**

f. ...

g. elle exclut des paiements directs les exploitations agricoles qui administrent des antibiotiques à titre prophylactique aux animaux qu'elles détiennent ou dont le système de production requiert l'administration régulière d'antibiotiques.

4

12. Disposition transitoire relative à l'art. 104, al. 1, let. a, 3, let. a, e et g, et 4
Un délai transitoire de 8 ans s'applique à compter de l'acceptation de l'art. 104, al. 1, let. a, 3, let. a, e et g, et 4, par le peuple et les cantons.

Que disent ces deux initiatives ?

B. Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Modification de l'article 74 de la constitution.

§ Environnement et aménagement du territoire

Art. 74, al. 2^{bis}

2bis L'utilisation de tout pesticide de synthèse dans la production agricole, la transformation des produits agricoles et l'entretien du territoire est interdite. L'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés est interdite.

Art. 197, ch. 12²

12. Disposition transitoire ad art. 74, al. 2^{bis}

¹ La législation d'application afférente à l'art. 74, al. 2^{bis}, entre en vigueur dans les dix ans à compter de l'acceptation de cette disposition par le peuple et les cantons.

Que disent ces deux initiatives ?

B. Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

² Le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance en veillant à assurer une mise en œuvre progressive de l'art. 74, al. 2^{bis}.

³ Tant que l'art. 74, al. 2^{bis}, n'est pas totalement mis en œuvre, le Conseil fédéral ne peut autoriser provisoirement les denrées alimentaires non transformées contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquelles des pesticides de synthèse ont été utilisés que si elles sont indispensables pour repousser une menace fondamentale pour les hommes ou la nature, notamment une pénurie grave ou une menace exceptionnelle pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes.

En résumé

➤ Eau potable propre et alimentation saine

- Cette initiative ne vise que l'agriculture (article 104). Les autres secteurs qui utilisent des PPh et qui peuvent influencer la qualité de l'eau potable ne sont pas concernées.
- Toutes les exploitations sont concernées par l'interdiction d'usage des PPh, y compris les exploitations bio.
- Un renoncement total aux PPh aura pour conséquence une baisse de la production agricole suisse de l'ordre de 20 à 40 % .
- Les produits importés ne sont pas concernés et leur production n'est soumise à aucune condition.

En résumé

- **Eau potable propre et alimentation saine**
 - **Seul le fourrage produit sur l'exploitation sera autorisé pour l'élevage. Plus de collaborations possibles avec des exploitations voisines.**

En résumé

- **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse**
 - **Vise à transformer la Suisse en un pays 100% BIO**
 - **Portée pas uniquement agricole mais concerne également toute la filière agroalimentaire, l'industrie, le bâtiment, et les utilisations privées de PPh.**
 - **Seuls les produits pour lesquels aucun PPh de synthèse n'a été utilisé pourront être importés en Suisse à des fins commerciales. Aucune restriction pour les importations privées.**

En résumé

- **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse**
 - **Durant 10 ans et en cas de menace fondamentale pour les hommes ou la nature (pénurie grave ou menace pesant sur l'agriculture, la nature ou les hommes), le Conseil fédéral peut déroger à l'interdiction d'importer des produits sans PPh de synthèse.**

Faits

Ces deux textes traitent le thème de l'utilisation des PPh sur de l'émotionnel à l'aide de messages anxiogènes et mensongers.

Eau potable propre et alimentation saine

- **Qui a envie de boire de l'eau contaminée et de manger des aliments malsains ?**
- **Notre eau est propre !**
- **Les aliments produits en Suisse sont sains**



Faits

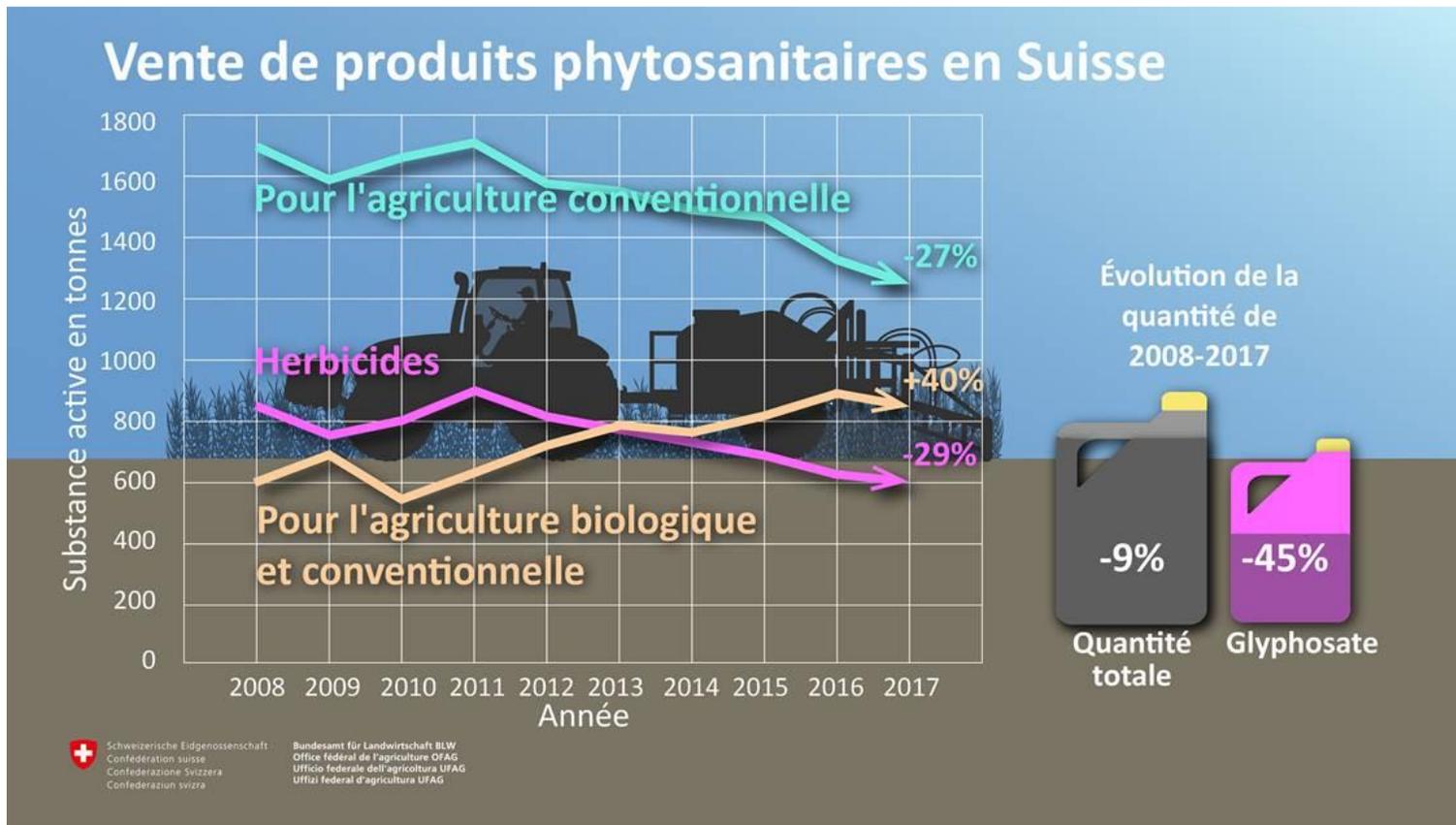
Ces deux textes traitent le thème de l'utilisation des PPh sur de l'émotionnel à l'aide de messages anxiogènes et mensongers.

➤ **Qui veut s'empoisonner et tomber malade ?**



Les faits

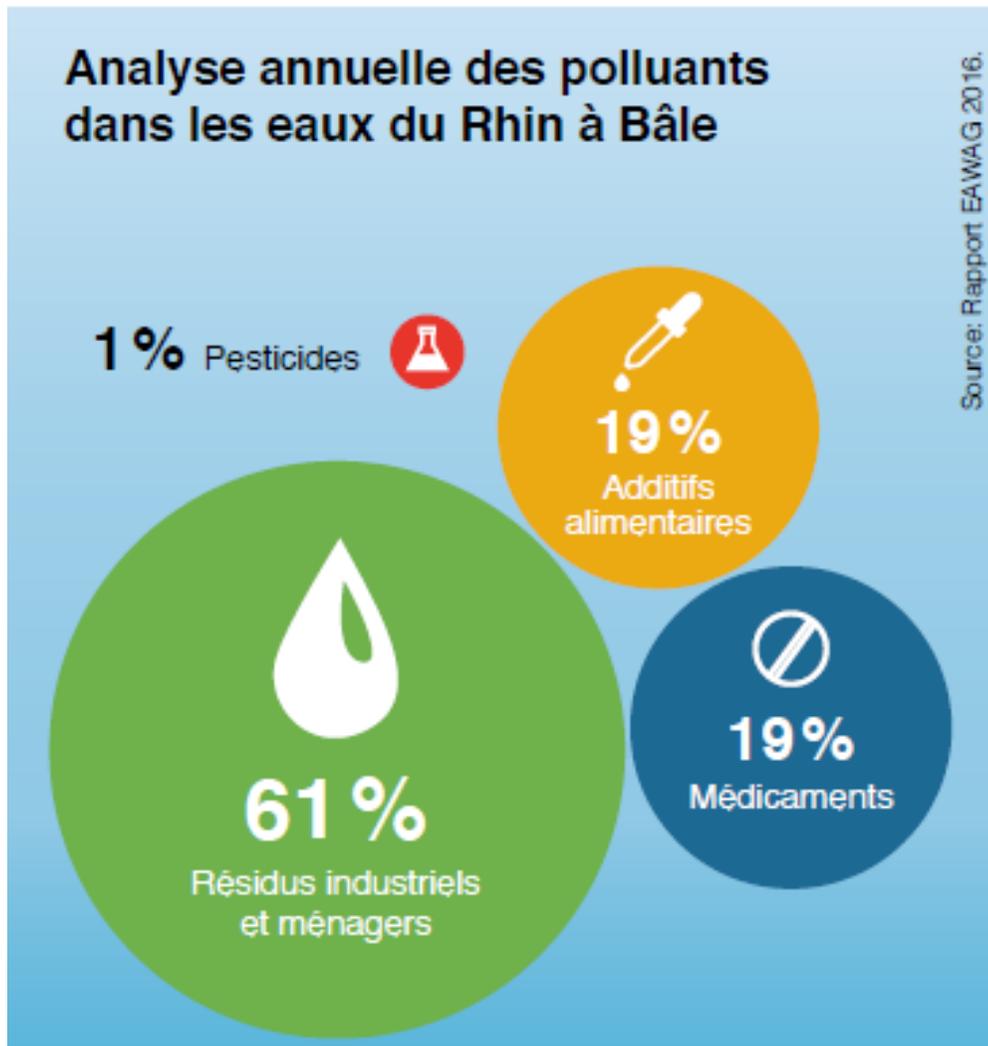
La consommation de PPh est en continuelle diminution en Suisse.
L'usage des PPh BIO est en augmentation. La tendance à l'abandon progressif des PPh de synthèse est donc pris.



Les faits

Les PPh ne représentent qu'une partie infime des résidus trouvés dans l'eau.

Les interdire n'améliorera pas la qualité de l'eau qui est par ailleurs excellente en Suisse.



Les faits

- **Depuis 30 ans, la Confédération a mis sur pied une politique agricole incitative (paiements directs) visant notamment à limiter l'usage des PPh.**

A Genève près de 100% des exploitations pratiquent les PER ou le bio et la majorité des céréales sont cultivées sans fongicides ni insecticides. 14 % de la surface agricole utile du Canton est consacrée à des surfaces de promotion de la biodiversité et ne reçoit aucun PPh.

- **En 2018, la Confédération et le Canton de Genève ont mis sur pied une stratégie de diminution des risques liés à l'usage des PPh**

Quelles conséquences ?

➤ **Eau potable propre et alimentation saine**

- **Plus aucun PPh n'est autorisé, y compris ceux utilisés en agriculture biologique. Forte diminution de la production nationale de biens alimentaires 30-40%.**

L'auto-provisionnement de la Suisse n'est déjà que de ~ 50%.

- **La production de volaille, de porcs et dans une moindre mesure de bovins devient impossible.**

Interdiction d'acheter des fourrages même chez son voisin!

- **Risque que certains agriculteurs renoncent aux PER et intensifient leurs production.**

Perte pour la qualité de notre environnement

Quelles conséquences ?

- **Eau potable propre et alimentation saine**
- **La compensation de la diminution de production indigène est comblée par des importations. Produits dans quelles conditions sociales et environnementales ? Energie grise ?**

La qualité de l'eau ne va pas s'améliorer !

La qualité de notre alimentation va se détériorer !

Quelles conséquences ?

➤ **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse**

■ **Toute la production agricole suisse passe en bio**

Les producteurs BIO actuels ne bénéficient plus de l'effet de niche qui répond à une demande de 15-20%. L'offre devient excédentaire avec un gros risque d'effondrement des prix pour les producteurs.

Le volume de production intérieur baisse (25-30%) et il faudra le compenser par des importations.

■ **Tous les produits importés à des fins commerciales sont issus de l'agriculture biologique**

De quelle normes s'agit-il ? Qu'en est-il des aspects sociaux?

Tourisme d'achat

Quelles conséquences ?

➤ **Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse**

■ **Toute la filière agroalimentaire est concernée.**

Les importateurs de café (Nespresso) ou de cacao aussi. L'offre mondiale en café et cacao bio pour ces industries est-elle suffisante ? Quel effet sur les prix ?

■ **Le gaspillage alimentaire augmente**

Plus de produits éliminés au triage pour répondre aux exigences des consommateurs.

■ **Les produits domestiques sont aussi concernés.**

Produits pour le jardin, colliers antipuces pour chats et chiens, aliments pour animaux, divers spray contre la vermine, ...

Notre position

- **AgriGenève, en tant qu'organisation qui défend les intérêts de ses membres et notamment les revenus des familles paysannes, s'oppose à ces deux initiatives qui mettront sous pression toutes les filières de production.**
- **AgriGenève poursuivra à l'avenir, comme elle le fait depuis des décennies, sa promotion de techniques alternatives pour réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement.**